

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22 septembre 2021

Développement des soins palliatifs et accompagnement de la fin de vie : Olivier Véran détaille le Plan national pour 2021 – 2024 et mobilise 171 millions d’euros

Devant les acteurs des soins palliatifs réunis aujourd’hui au Congrès annuel de la Société Française d’Accompagnement et de Soins Palliatifs (SFAP), Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, a détaillé le plan national pour le développement des soins palliatifs et l’accompagnement de la fin de vie pour 2021-2024. Dans la poursuite de la dynamique des précédents plans nationaux, ce 5ème plan national traduit l’engagement de garantir à tous les citoyens, sur l’ensemble du territoire et dans tous les lieux de vie, l’accès aux soins palliatifs et à l’accompagnement de la fin de vie. La mise en œuvre de ce plan mobilisera au total 171 millions d’euros : dès 2021, près de 5 millions d’euros seront priorisés sur le renforcement des équipes mobiles de soins palliatifs.

Le 5ème plan national se structure autour de 15 actions permettant d’augmenter l’offre de soins palliatifs tant en ville qu’en établissement mais aussi de programmer plus précocement les traitements dans les parcours de santé, de développer la formation en soins palliatifs, de soutenir l’expertise et les travaux de recherche et ainsi, d’améliorer les

connaissances dans ce domaine. L'objectif est clair : plus un seul département ne devra être dépourvu de structures palliatives à l'horizon 2024.

L'enjeu est de garantir aux personnes concernées et à leur entourage une prise en charge graduée et de proximité, coordonnée avec la médecine de ville et de faire bénéficier les professionnels – notamment les équipes des EHPAD – de l'appui nécessaire et de l'expertise requise en soins palliatifs ainsi qu'en accompagnement de la fin de vie.

Pour cela, le plan s'articule autour de trois priorités :

- 1. Favoriser l'appropriation des droits en faveur des personnes malades et des personnes en fin de vie** : parler des soins palliatifs et améliorer les connaissances sur le sujet, c'est permettre à chaque citoyen d'exercer ses droits et d'être pleinement acteur de sa propre fin de vie, de manière éclairée. Parce que seuls 18% des Français déclarent avoir rédigé leurs directives anticipées, des campagnes d'information et de sensibilisation seront menées par le Centre national des Soins Palliatifs et de la Fin de Vie, présidé par le Dr Sarah Dauchy.
- 2. Conforter l'expertise en soins palliatifs en développant la formation et en soutenant la recherche** : l'offre de formation, à la fois des professionnels et des aidants, doit être étendue pour favoriser l'intégration de ce thème à la filière universitaire et à ses cursus. Des postes d'enseignants hospitalo-universitaires et d'assistants spécialistes seront donc financés ainsi que des années-recherche en soins palliatifs. En outre, la Plateforme Nationale pour la Recherche sur la fin de vie sera mobilisée.
- 3. Définir des parcours de soins gradués et de proximité en développant l'offre hospitalière de soins palliatifs, en renforçant la coordination avec la médecine de ville et en garantissant l'accès à l'expertise** : concrètement, des unités de soins palliatifs seront créées dans les départements non pourvus et les équipes mobiles de soins palliatifs, renforcées. Par ailleurs, des cellules d'animation de soins palliatifs seront mises en place dans chaque région et l'hospitalisation à domicile (HAD) sera davantage mobilisée. Par ses mesures, le plan national garantira également la permanence de l'accès aux soins palliatifs par le biais d'astreintes dédiées, en

coopération avec les acteurs du premier recours : celles-ci pourront s'articuler avec les
astreintes gériatriques déjà en place sur le territoire.

**Pour mettre en œuvre ce plan de manière opérationnelle et assurer son suivi sur
toute la période, un Comité national de pilotage sera installé dans les jours
prochains, sous la conduite du ministère et de deux personnalités qualifiées : le Dr
Olivier Mermet, médecin généraliste dans l'Allier et le Dr Bruno Richard,
responsable du service de soins palliatifs du CHU de Montpellier.**

Discours de Monsieur le ministre, Olivier Véran - **Congrès national des soins palliatifs**
:

[https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/discours/article/discours-d-olivier-
veran-congres-national-des-soins-palliatifs](https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/discours/article/discours-d-olivier-veran-congres-national-des-soins-palliatifs)

Contact presse :

Ministère des Solidarités et de la Santé

Service presse d'Olivier Véran :

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la
Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et
de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à
l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)